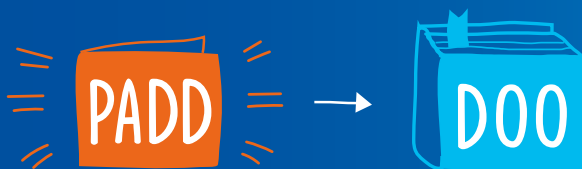


L'ESPRIT DU DOO

Comment les principales
recommandations prévues
par le DOO répondent
aux enjeux du PADD



Projet
d'Aménagement et
de Développement
Durables

Document
d'Orientation
et d'Objectifs



1 Confirmer la place de la Métropole du Grand Paris comme première créatrice de richesses en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique

ENJEU

La diversité économique au sein du territoire métropolitain

La Métropole du Grand Paris est une localisation préférentielle de développement de l'activité économique. Elle concentre sur son territoire un panel d'activités diversifiées : services, activités productives, logistique, artisanat. La diversité des activités économiques du territoire métropolitain crée de la richesse, de l'emploi et nourrit l'innovation. Cette diversité est également garante d'un équilibre à l'intérieur de la Métropole du Grand Paris et avec les territoires voisins.

Le SCoT métropolitain vise ainsi à poursuivre et encourager cette diversification et ce dynamisme économique en proposant une offre de lieux adaptés aux besoins. Dans l'environnement urbain dense et très occupé de la Métropole, la problématique principale est l'absence de foncier libre pour construire une nouvelle offre de locaux.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs aux fonctions productives et à la diversité économique

> **Créer des locaux pour les entreprises**, ou les intégrer dans des lieux existants, pour renforcer les activités économiques, et en assurant leur répartition. Ces aménagements anticipent les nouvelles pratiques (tiers lieux, coworking, etc.) et témoignent d'une construction exemplaire (espace vert, sobriété énergétique, etc.).

> **Assurer un équilibre entre emplois et logements**, permettant le renouvellement des activités tertiaires, la reconversion d'immobilier obsolète, et une répartition équilibrée des logements et des nouveaux projets tertiaires.

> **Pour développer les activités de services et productives** : engager prioritairement le renouvellement des zones d'activité, ou à défaut en construire de nouvelles aux exigences environnementales et fonctionnelles élevées, à proximité des transports en commun.

> **Pour consolider les activités logistiques** : développer les lieux de logistique fluviale, renforcer les infrastructures de transport, de stockage et de réseaux et créer des chaînons de logistique urbaine complets (plateformes, espaces de logistique urbains), afin de recouvrir l'ensemble du territoire métropolitain.



2 S'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique

ENJEUX

La préservation et le renforcement du rôle et de la place de leader européen en matière de numérique et d'industries créatives

La montée en puissance des nouvelles technologies ouvre de nouvelles perspectives pour construire la ville de demain aussi bien sur des sujets économiques qu'environnementaux ou sociaux. Les filières porteuses du numérique doivent être accompagnées pour qu'elles profitent au système économique du territoire.

La Métropole du Grand Paris est constituée d'acteurs précurseurs et qui sont en capacité d'impulser de nouvelles tendances, produits ou pratiques. Le rôle de la Métropole est d'offrir un environnement propice pour encourager et soutenir cette capacité d'innovation, et ainsi favoriser la création d'emploi et l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire métropolitain.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs aux nouvelles technologies et aux filières d'avenir

> **Déployer des infrastructures numériques** sur le territoire métropolitain permettant de garantir à tous un accès aux réseaux de communication électronique très haut débit, et de stocker de la donnée.

> **Pour soutenir et faciliter l'innovation:** créer des lieux adaptés sur l'ensemble du territoire permettant la mise en réseau des acteurs innovants (pépinières, espaces de co-working, etc.) et leur rapprochement avec les universités, les entreprises.



3 Mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la Métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde

ENJEU

L'affirmation de l'identité métropolitaine par la valorisation de la diversité de l'offre culturelle, et du potentiel touristique de chacun des territoires

Première destination touristique et culturelle en France et dans le Monde, la Métropole du Grand Paris dispose d'une multitude de lieux culturels, de sites touristiques, d'activités créatrices d'événements allant au-delà de Paris, dans tous les territoires. La diversité du patrimoine historique, architectural, culturel et naturel est un levier de développement économique et social, qu'il s'agit de conforter en veillant à leur valorisation et leur accessibilité pour les métropolitains et les visiteurs de passage.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à la richesse culturelle et au patrimoniale

> **Pour diffuser l'attractivité touristique:** accroître le potentiel touristique du territoire en développant la diversité de l'offre et les possibilités d'hébergement. Cette offre touristique doit être accessible pour tous (transports collectifs, liaisons douces, etc.)

> **Pour renforcer le dynamisme culturel:** proposer davantage de lieux de production, d'accueil et de diffusion de la culture en veillant à une répartition équilibrée de cette offre sur le territoire métropolitain.

> **Pour valoriser le patrimoine:** révéler et protéger les éléments de patrimoine bâti et de patrimoine naturel, tels que des édifices remarquables, des parcs, du patrimoine industriel, etc., et en faire un atout de revitalisation des villes.



4 Conforter une Métropole du Grand Paris polycentrique, économique en espace et équilibrée dans la répartition de ses fonctions

ENJEU

L'équilibre des fonctions entre les territoires de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est marquée par une juxtaposition de zones monofonctionnelles (zones d'activités économiques et quartiers d'affaires, zones pavillonnaires, etc.) et par un déséquilibre dans la répartition des espaces verts, des équipements publics, des logements, des commerces et des services de proximité. Le rééquilibrage de ces fonctions entre et au sein des quartiers passe par la création de centralités de proximité et la structuration d'une «ville du quart d'heure» où chacun peut trouver l'ensemble des aménités nécessaires (commerces, services, équipements, espaces verts, offres de santé, etc.) accessibles en quelques minutes de marche. Ces centralités équilibrées participent également d'objectifs de développement de la nature en ville, et d'intégration des risques naturels et climatiques, pour assurer un cadre de vie de qualité aux habitants et usagers de la Métropole du Grand Paris.

Les grandes transformations urbaines induites par les grands projets métropolitains en cours comme le Grand Paris Express ou la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques constituent des leviers à court et moyen terme pour s'engager dans cette voie.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à l'équilibre des fonctions sur le territoire

- > **Pour renforcer le polycentrisme de la Métropole :** le SCoT repose sur une préservation stricte de tous les espaces naturels, forestiers et agricoles, les nouveaux aménagements devant participer d'une fabrique de la ville des proximités en confortant les centralités existantes (en matières d'espaces verts, de services, de commerces, de mobilité, etc.) et en créant de nouvelles à proximité des transports en commun (notamment les futures gares du Grand Paris Express)
- > **Les nouvelles opérations d'aménagement, les reconversions et la construction de bâtiments flexibles** (transformables de bureaux en logements par exemple) sont autant de leviers pour accroître la mixité fonctionnelle, c'est-à-dire mêlant logements,

bureaux, services, équipements, etc.

- > Dans la même optique, les reconversions de bâtiments existants, la réutilisation des parkings, et plus largement la fabrique de la ville sur la ville participent d'une **transformation des tissus urbains** en mobilisant les ressources existantes.

- > **Pour améliorer l'offre en équipements :** améliorer la répartition et l'accessibilité des équipements, avec un effort particulier pour l'offre de santé. A ce titre, les perspectives des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 seront des leviers dans la réalisation de grands projets d'équipements, également à long terme par leurs fonctions modulables et adaptables aux besoins de la population.



5 Renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires

ENJEU

La qualité de l'accessibilité de la Métropole du Grand Paris

Dans la Métropole du Grand Paris, les transports en commun constituent le mode de déplacement le plus utilisé devant la marche et la voiture.

À l'horizon 2030, près de 98 % des habitants de la Métropole seront à moins de deux kilomètres d'une gare. À ce titre, l'enjeu est de confirmer la réalisation des futures infrastructures de transport (GPE, RER-TER, métro, tramways) afin d'améliorer la desserte des territoires, tout en développant les modes actifs pour les trajets jusqu'aux gares. Ces derniers sont à promouvoir, pour les modes de déplacements quotidiens (domicile – travail et loisirs).

En parallèle, la qualité de l'air (souvent insatisfaisante) et la saturation des réseaux routiers imposent de réduire l'usage de la voiture individuelle. Ce constat implique plusieurs pistes d'action quant aux :

- > changements de pratiques (vélo, marche, etc.) notamment pour les déplacements courts,
- > transformations des autoroutes et des voies rapides et de réduire leurs impacts environnementaux,
- > renouvellement du parc automobile par les énergies propres (électrique, GNVbio GNV, hydrogène).



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à l'accessibilité

> **Pour transformer le réseau routier, il s'agit d'aménager les voies** afin qu'elles puissent accueillir plusieurs types de mobilité (vélo, etc.) et de créer les « boulevards urbains de la Métropole » en apaisant, renaturant et transformant certaines des voies rapides qui structurent le territoire métropolitain.

> **Pour favoriser les déplacements plus doux et vertueux pour l'environnement**, il s'agit d'une part de compléter les infrastructures existantes pour réduire les coupures urbaines (ponts et franchissements), mais plus largement d'équiper le territoire (bornes de recharge, parkings vélos, covoiturage), et de développer des itinéraires complets (pistes cyclables, zones de circulation apaisée, etc.) favorisant l'usage du vélo au quotidien.



6 Permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement

ENJEUX

L'équité et la solidarité en sein de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris compte de nombreux quartiers en difficulté dont il convient de confirmer l'inscription dans les dynamiques métropolitaines pour réduire les déséquilibres territoriaux, améliorer la qualité de vie et corriger les inégalités sociales. Ces dynamiques nécessitent de mobiliser plusieurs leviers : des actions sociales et économiques, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements de commerces, d'équipements, de services, ainsi qu'un meilleur accès aux transports en commun.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à l'équité et à la solidarité

> **Ces orientations visent les quartiers en difficultés** (notamment les quartiers politiques de la ville) et les quartiers isolés et se traduisent par une accessibilité renforcée, une meilleure répartition des services, équipements (notamment sanitaires), emplois, ainsi qu'une attention portée à la

réhabilitation de ces parcs de logements spécifiques (rénovation thermique, lutte contre les nuisances). Ces actions participent de fait d'une meilleure intégration de ces quartiers dans l'espace urbain et les centralités limitrophes.



7 Offrir un parcours résidentiel à tous les métropolitains

ENJEUX

L'accès et la fluidité au parc de logements

Le haut niveau de prix et des loyers constaté dans la Métropole du Grand Paris, en constante déconnexion avec les revenus des habitants, figure parmi les principales causes de son déficit migratoire et constitue un obstacle majeur aux parcours résidentiels et à la mobilité des ménages. Il en est de même avec le parc d'hébergement dont l'offre est insuffisante et sa répartition territoriale inégale.

Dans un marché immobilier toujours plus tendu, l'enjeu est de permettre à l'ensemble des métropolitains de trouver un logement adapté à leurs besoins, et à des prix raisonnables. Cet objectif passe par les leviers suivants :

- > le rééquilibrage géographique de l'offre, notamment des logements locatifs à loyer maîtrisé,
- > le développement et la diversification des possibilités d'accession à la propriété,
- > l'accélération de la rénovation énergétique des logements les plus anciens,
- > l'éradication de l'habitat indigne,
- > la réduction de la vacance des logements.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à l'accès et la fluidité du parc de logements

> Pour conforter l'attractivité du territoire métropolitain, l'enjeu est d'atteindre l'objectif de **construction de 38 000 logements en moyenne par an**, en priorisant le logement au cœur des villes et proches des transports, ainsi que les reconversions d'immeubles existants.

> Cet objectif par an permet aussi de **diversifier l'offre d'habitat et d'hébergement**, en construisant des logements de toutes les tailles et pour tous les publics (étudiants, jeunes actifs, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.) et en augmentant l'offre d'hébergement.

> **Dans l'objectif d'un logement pour tous adapté aux besoins de chacun** : il s'agit de développer une offre locative accessible. Plus concrètement, il s'agit de créer 22 700 logements sociaux en moyenne par an, répartis de façon équilibrée sur le territoire.

> Pour optimiser l'habitat et la requalification des quartiers anciens et dégradés, l'enjeu est de **résorber l'habitat insalubre et indigne et lutter contre la précarité énergétique**. En matière de rénovation thermique, l'objectif est d'atteindre un parc « 0 carbone » à l'horizon 2050, ce qui implique une rénovation de l'ordre de 3 % du parc en moyenne par an.



8 Renforcer la présence de la nature et développer la biodiversité

ENJEUX

La restauration et le renforcement de la trame verte et bleue du territoire, le maintien des espaces de pleine terre, la lutte contre l'artificialisation des milieux, et la diminution de la biodiversité

Le patrimoine naturel de la Métropole du Grand Paris est riche, mais soumis à de fortes pressions, notamment dues à l'urbanisation. Ainsi, les espaces naturels représentent 14 % du territoire métropolitain et 86 % des sols sont artificialisés. Pourtant, les espaces verts, boisés, les parcs et jardins, les fleuves, cours d'eau et zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité. La répartition des espaces naturels sur le territoire et leur accessibilité sont dès lors indispensables au bon fonctionnement métropolitain et participent du bien-être des habitants.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à la trame verte et bleue

- > Dans l'objectif de **préserver et renforcer le réseau des espaces verts ouverts au public**: il s'agit, outre la préservation des jardins existants, d'en créer de nouveaux, afin que tous les métropolitains disposent d'une offre accessible à moins de 10 minutes à pied de son lieu de résidence et de travail.
- > Au-delà de ces espaces publics, il s'agit également de **préserver et renforcer la présence de la nature au sein des îlots bâties et des équipements**. Celle-ci peut prendre diverses formes : espaces de pleine terre, espaces végétalisés (murs, cours, toitures-terrasses), mais également espaces verts et jardins en pied d'immeuble.
- > À plus grande échelle, il s'agit également de **protéger et renforcer le réseau des forêts, bois et grands parcs métropolitains**.
- > En parallèle, il s'agit de **développer la trame verte et bleue de la Métropole du Grand Paris**, c'est-à-dire en prêtant une attention renforcée aux espaces de biodiversité (le long des cours d'eau, des espaces naturels, et les liens entre eux,

appelés « corridors écologiques ») et aux cours d'eau à rouvrir.

- > Bien que peu nombreuses au regard de la spécificité du territoire métropolitain, il s'agit de **protéger les terres agricoles et de développer l'agriculture urbaine**.

- > Territoire fortement marqué par son réseau hydrographique, il s'agit également pour le SCoT de **préserver, valoriser et créer des espaces en eau**. Parmi ceux-ci, les cours d'eau et leurs berges sont à renaturer, et les zones humides à protéger, permettant de rendre visible l'eau sur le territoire (plans d'eau, mares, bassins, noues, zones humides, etc.).

- > De la même manière, il s'agit de **préserver la ressource en eau**, précieuse pour la vie métropolitaine, par des actions visant à collecter l'eau pluviale pour son infiltration dans le sol, et plus largement des actions favorisant la sobriété des usages de la ressource.



9 Embellir la Métropole du Grand Paris et révéler les paysages

ENJEUX

La présence et la qualité de tous les paysages

Le paysage désigne la géographie et les formes proposées par le territoire telles qu'elles sont perçues et vues par l'œil humain. À l'échelle de la Métropole du Grand Paris, les paysages se composent d'une géographie naturelle - les vallées de la Seine et de la Marne, les côteaux, etc. — sur laquelle est venue se greffer au fil des siècles un nouveau paysage urbain — patrimoine remarquable ou patrimoine ordinaire. Cette diversité paysagère construite progressivement forme l'identité paysagère de la Métropole. Révéler et préserver ces paysages, c'est garder la mémoire de ce qu'a été et ce qu'est le territoire aujourd'hui.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à la présence et à la qualité de tous les paysages

- > **Préserver et valoriser le paysage existant** avec une attention particulière portée sur les espaces naturels.
- > **Embellir les espaces publics, valoriser les tracés historiques, les monuments qui fondent l'identité du territoire et inscrire de nouveaux projets exemplaires** (du point de vue du patrimoine et de l'environnement) dans les villes.



10 Engager le territoire métropolitain dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets

ENJEU

La proximité des modes de production et de consommation

L'économie circulaire propose de repenser nos modes de production et de consommation pour limiter le gaspillage des ressources, notamment grâce au réemploi des matériaux et à la valorisation des déchets. À l'échelle du territoire, le développement de l'économie circulaire doit permettre de valoriser les ressources locales en favorisant l'approvisionnement en circuit court et de réduire la dépendance (énergétique, alimentaire) de la Métropole du Grand Paris vis-à-vis des territoires voisins. Dans cette optique, les filières concernées nécessitent des emprises foncières permettant leur bonne répartition sur le territoire :

- > Celle des matériaux du BTP (au vu notamment des chantiers d'infrastructures et des besoins en logements), pour lesquels des équilibres dans le réemploi de matériaux existants et/ou l'approvisionnement en matériaux locaux sont à tracer.
- > Celle de la gestion des déchets, impliquant tout d'abord leur réduction, et, le cas échéant, la garantie de leur réemploi ou de leur recyclage pour ne plus recourir à l'enfouissement.
- > Celle des grands services urbains (services et infrastructures liés à la gestion de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, des déchets, etc.), dont il s'agit, au vu de l'évolution de la demande, d'assurer leur fonctionnement et leur éventuel développement (capacité, nombre, maillage, modernisation...) indispensable à la Métropole.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à l'économie circulaire et la réduction des déchets

> **Pour répondre aux besoins des populations** : maintenir et développer de grands services urbains (eau et assainissement, énergie, déchets, matériaux, lignes très haute tension, etc.). Ceux-ci doivent s'insérer de manière fonctionnelle sur le territoire (en connaissance de sa vulnérabilité) et en assurant des relais adéquats.

> **Pour veiller à créer des circuits courts multifilières** (agricole, horticole, matériaux du BTP, etc.) : engager une transition vers des modes logistiques et des filières moins carbonées, c'est-à-dire en insistant sur une production locale et en favorisant le réemploi, le recyclage ou la transformation de matériaux et déchets existants, ou, à défaut, leur valorisation énergétique.



11 Organiser la transition énergétique

ENJEU

La neutralité carbone en 2050

Pour faire face aux effets des changements climatiques, la Métropole du Grand Paris s'est engagée, à travers son Plan Climat Air Énergie (PCAEM) à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cela revient à réduire par 4 ses émissions de gaz à effet de serre en conduisant des actions dans tous les domaines: transports, rénovation énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, logistique urbaine, etc.

L'engagement du territoire métropolitain dans la transition énergétique est un enjeu qui implique de trouver des réponses adaptées aux problématiques d'approvisionnement et de production locale d'énergie propres et/ou renouvelables, de rénovation énergétique des bâtiments, d'optimisation et de mutualisation des réseaux d'énergies.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à la transition énergétique

- > **Mobiliser la qualité et l'innovation en architecture** au service de la rénovation thermique pour les bâtiments existants, et d'une construction vertueuse et durable, pour les bâtiments neufs.
- > **Prévoir l'installation de projets de développement d'énergie renouvelables et de récupération** (centrales solaires, centrales de méthanisation, mais

également de géothermie, de boues de station d'épuration, etc.). À petite échelle, il s'agit également d'assurer la répartition sur le territoire de réseaux de chaleur urbains, ainsi qu'en bornes de recharge en énergies alternatives aux carburants fossiles (électricité, gaz naturel pour les véhicules - GNV -, hydrogène).



12 Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales

ENJEU

La résilience de la Métropole du Grand Paris

La Seine, la Marne et leurs canaux, principaux cours d'eau irriguant la Métropole, fondent le paysage métropolitain, mais sont fortement sujets aux risques d'inondation. Sur un territoire très artificialisé et urbanisé comme le territoire métropolitain, les risques d'inondation, accroît la vulnérabilité de la Métropole tant par l'exposition de sa population que dans son fonctionnement global. Toutes les échelles d'action (projets locaux, coordination avec les bassins versants) doivent être mobilisées pour organiser la résilience du territoire.

Par ailleurs, avec près d'1,3 million de métropolitains exposés à un air dépassant les seuils annuels prescrits, et 77 % des métropolitains exposés à des niveaux de bruit élevés, la lutte contre les pollutions et les nuisances constitue un défi majeur pour la Métropole du Grand Paris. Prévenir et réduire l'exposition des métropolitains à ces risques impose de revoir les modes de conception et d'aménagement urbain.



Document
d'Orientation
et d'Objectifs

Pour répondre aux enjeux relatifs à la résilience

> **Accroître la connaissance des risques afin de mieux les maîtriser** et permettre l'adaptation de la ville (notamment aux risques d'inondation, par exemple, en y renforçant la végétation de pleine terre et les ouvrages de ralentissement des crues). Les services et équipements sont soumis à une attention particulière, pour assurer le maintien du fonctionnement métropolitain.

> **Dans l'objectif de lutter contre les nuisances** : réguler les nouvelles constructions le long des zones impactées par les nuisances sonores (axes de transport bruyants, infrastructures routières et ferroviaires, zones aéroportuaires, etc.). Des actions proactives seront également à mettre en place, comme des zones de calme, et des projets d'apaisement des voiries.

Métropole du Grand Paris

15-19 avenue Pierre-Mendès-France
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

www.metropolegrandparis.fr

